

PREPARATION CONSEIL MUNICIPAL DU 04 Mai 2021

Convocation le 29/04/2021

Etaient présents : André Mège, Marc Lyko, Jean-Paul Challancin, Nicole Collin, Joel Bonnet, Bruno Julien, Hervé Ravel, Audrey Gonson, Carole Ladreit, Agnès Monnet, Evelyne Roibet, Jonathan Caffyn, Jocelyn Fiat, Noelle Sarrola.

Absent excusé : William Savoye,

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, Jean-Paul CHALLANCIN a été désigné secrétaire de séance

Ouverture de séance : 20h30

Le compte rendu du précédent conseil municipal du 13 Avril a été validé par l'ensemble des participants.

- Urbanisme,

Monsieur Le Maire fait état des divers dossiers en cours:

Déclarations Préalables acceptées :

- pour un abri ouvert Chemin de Merles.
- pour un abri fermé Lot La Noyeraie.

Une déclaration préalable déposée pour un abri ouvert Chemin de Merles

- Délibération sur le RPI : Geysans, Peyrins, Le Chalon,

Objet : Approbation du Principe de Regroupement Pédagogique Intercommunal

Vu l'article L 5221 - 1 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que deux ou plusieurs conseils municipaux peuvent provoquer entre eux, par l'entremise de leurs maires, une entente sur les objets d'utilité communale ou intercommunale compris dans leurs attributions et qui intéresse à la fois leur commune, leur établissement public de coopération intercommunale ou leur syndicat mixte respectifs.

Vu le code de l'éducation article L 212 - 2 – 1 stipulant que l'établissement des écoles maternelles publiques intervient dans les conditions prévues à l'article L. 212-2. Toutefois, la scolarisation des enfants de moins de six ans peut être assurée dans des classes maternelles ouvertes dans une école élémentaire.

Vu le code de l'éducation article L 212 - 2 précisant que toute commune doit être pourvue au moins d'une école élémentaire publique tout en indiquant que toutefois deux ou plusieurs communes peuvent se réunir pour l'établissement et l'entretien d'une école.

Les écoles de Peyrins, Geysans et du Chalon observent depuis quelques années des effectifs fluctuant. En regard de cette situation les élus de ces trois communes ont décidé courant 2021 de mettre en œuvre une réflexion commune sur le devenir des écoles avec la possibilité de créer un regroupement pédagogique intercommunal RPI.

La volonté des trois conseils municipaux de préserver les écoles dans les villages par la mutualisation des effectifs et de trouver une organisation optimale. C'est dans ce cadre qu'une convention sera soumise à l'avis des conseils municipaux des trois communes en vue d'une création de regroupement pédagogique intercommunal. Le Maire stipule que le regroupement pédagogique ne se fera pour Geysans à Peyrins que pour les enfants scolarisables en Petite et Moyenne Section de Maternelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité à main levée

(14 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 Abstention)

approuve le principe de regroupement pédagogique intercommunal des communes de Peyrins, Geyssans, le Chalon

autorise le Maire à signer le document y afférent

Préparation des bureaux de vote :

Tour des élections :

20 juin

Bureau de vote 1	8h à 11h30	André Mège, Joel Bonnet Audrey Gonson	Bureau de vote 2	8h à 11h30	Jocelyn Fiat Jean-Paul Challancin Bruno Julien
	11h30 à 15h	Evelyne Roibet Audrey Gonson Marc Lyko		11h30 à 15h	Noelle Sarrola William Savoye Agnès Monnet
	15h à 18h	Nicole Collin Joel Bonnet Hervé Ravel		15h à 18h	Carole Ladreit Jonathan Caffyn André Mège

27 Juin

Bureau de vote 1	8h à 11h30	André Mège, Agnès Monnet Audrey Gonson	Bureau de vote 2	8h à 11h30	Carole Ladreit Jean-Paul Challancin Bruno Julien
	11h30 à 15h	Evelyne Roibet Marc Lyko William Savoye		11h30 à 15h	Noelle Sarrola Joël Bonnet Nicole Collin
	15h à 18h	Hervé Ravel Marc Lyko Jonathan Caffyn		15h à 18h	Jocelyn FIAT André Mège Nicole Collin

Plateforme des déchets

Réunion de la commission 22 Avril

Vote pour la société Bonnardel, nouveau devis, nouvelle demande à faire à l'agglo pour que tous les containers soient semi-enterrés.

Une délibération sera prise au prochain conseil municipal.

Se renseigner sur la création de haies auprès de l'ONF.

Divers :

Réunion avec CAUE pour définir la demande du conseil sur le projet souhaité sur la zone en dessous du cimetière. Il faut mettre en attente les promoteurs.....pour avancer ce projet. Il faut définir quel type de bâti (écologique, parking...). Concernant le terrain jouxtant la salle polyvalente, nous devons définir s'il est indispensable pour la commune.

Un devis sera fait on sait déjà que pour l'adhésion (2023€) pour 4 journées de travail, pour une journée supplémentaire 411€.

G10 action sociale à St Paul : analyse de besoins sociaux (est obligatoire nous devons impérativement la faire), il est rappelé que certaines informations sont données sur le PLU. Il est demandé d'identifier quel est l'habitant type du village de Geysans afin d'en observer l'évolution ce qui nous guidera pour le développement du village. Un comparatif avec d'autres communes similaires peut être instructif et constructif. Une hypothèse est de la faire lors du prochain recensement.

Sentier randonnée : interpellation sur des problèmes de civisme, demande à l'ITEP pour un panneau

Reprise Association les jongleurs, impossible en intérieur mais autorisée en extérieur.

Chemin des écoliers : a été refait entièrement suite à la tempête de 1999, il faut couper les branches et demander à l'ITEP s'ils peuvent faire le panneau

Marché public météo : l'agglo va ouvrir un marché public sur 3 ans auquel les communes pourront bénéficier d'une météo plus précise. Formation assurée pour la secrétaire puis le conseil municipal

8 Mai pas de cérémonie

Garde enfant : pas de conseillers municipaux intéressés

Changer les téléphones à l'école car ne fonctionnent plus

Proposition d'installer une table supplémentaire à l'air de jeux

Ambroisie : Evelyne Roibet a commandé 70 flyers pour les enfants ainsi qu'une affiche de prévention

Courrier d'Emmanuelle Anthoine le 31 mars 2021 : propose de traiter la traversée des Fayolles en agglomération, mais cela engendrerait beaucoup de frais et de gestion pour la commune de Geysans

Demande de contacter la gendarmerie afin d'intervenir aux Fayolles suite aux excès de vitesse et franchissements de la ligne blanche pour doubler

Nicolas Daragon confirme par courrier le paiement des 20 000€ par l'agglo pour la commune (aide annuelle)

Fin de séance 22h50